



## SAISON 2025-2026

### REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL ECHELON DEPARTEMENTAL COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-de-DÔME de TENNIS DE TABLE

#### A. PARTICIPANTS

Les joueurs inscrits au critérium fédéral participant au niveau départemental du Puy-de-Dôme sont :

- Les joueurs et joueuses du Puy-de-Dôme, de l'Allier, et des clubs de TT Brivadois, TT Vergongheon du département de la Haute-Loire.
- N'étant pas déjà qualifiés pour un niveau National ou Pré-nationale.

#### B. DEROULEMENT SPORTIF

##### 1) TOURS

Le critérium fédéral se déroule sur 4 tours. Les dates sont fixées au calendrier.

##### 2) ORGANISATION SPORTIVE

Le niveau départemental compte 5 catégories :

- Seniors / Vétérans.
- Juniors (-19 ans).
- Cadets (-15 ans).
- Minimes (-13 ans).
- Poussins / Benjamins (-11 ans).

Chaque catégorie est découpée en plusieurs divisions, selon le nombre de joueurs participants.

Le responsable du critérium fédéral ou le juge-arbitre peut décider, à chaque tour, de regrouper plusieurs divisions si le nombre de joueurs d'une division est trop faible.

##### 3) CATEGORIE SENIORS / VETERANS

###### a) Division D1

Pour la Division 1, la formule correspond à la formule D1 des règlements sportifs.

La division est composée de 16 joueurs, répartis en 4 poules de 4.

Tous les joueurs de chaque poule se rencontrent. Ils sont ensuite placés comme suit dans un tableau de 16 :

- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 1 à 8 (placé en 1/4 de finale du tableau).
- Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de poule disputent une partie de barrage (correspondant à un tour de 1/8 de finale).
- Le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 9 à 16 (placé en 1/4 de finale du tableau KO).
- Les vainqueurs des barrages sont qualifiés pour jouer les places 1 à 8, les perdants pour jouer les places 9 à 16.

Toutes les parties du tableau se jouent pour obtenir un classement intégral de 1 à 16.

#### b) Autres divisions

Pour les divisions autres que la D1, la formule correspond à la formule B1 des règlements sportifs. Chaque division est composée de 32 joueurs, répartis en 8 poules de 4, à l'exception de la Division 1 composée de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4.

La dernière division pourrait être composée de plus ou de moins de 32 joueurs selon le nombre d'engagés, et la formule appliquée sera celle indiquée au paragraphe 5.

Tous les joueurs de chaque poule se rencontrent. Ils sont ensuite placés comme suit dans un tableau de 32 :

- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 1 à 16 (placé en 1/8 de finale du tableau).
- Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de poule disputent une partie de barrage (correspondant à un tour de 1/16 de finale).
- Le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 17 à 32 (placé en 1/8 de finale du tableau KO).
- Les vainqueurs des barrages sont qualifiés pour jouer les places 1 à 16, les perdants pour jouer les places 17 à 32.

Toutes les parties du tableau se jouent pour obtenir un classement intégral de 1 à 32.

#### 4) CATEGORIES JEUNES

Ce paragraphe concerne les catégories Juniors (-19 ans), Cadets (-15 ans), Minimes (-13 ans), Poussins / Benjamins (-11 ans).

La formule correspond à la formule D1 des règlements sportifs.

Chaque division est composée de 16 joueurs, répartis en 4 poules de 4.

La dernière division pourrait être composée de plus, ou de moins, de 16 joueurs selon le nombre d'engagés, et la formule appliquée sera celle indiquée au paragraphe 5.

Tous les joueurs de chaque poule se rencontrent. Ils sont ensuite placés comme suit dans un tableau de 16 :

- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 1 à 8 (placé en 1/4 de finale du tableau).
- Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de poule disputent une partie de barrage (correspondant à un tour de 1/8 de finale).
- Le 4<sup>ème</sup> de chaque poule est qualifié pour jouer les places 9 à 16 (placé en 1/4 de finale du tableau KO).
- Les vainqueurs des barrages sont qualifiés pour jouer les places 1 à 8, les perdants pour jouer les places 9 à 16.

Toutes les parties du tableau se jouent pour obtenir un classement intégral de 1 à 16.

#### 5) FORMULES

Les formules sont adaptées par le responsable du critérium fédéral ou le juge-arbitre pour chaque division, en fonction du nombre de participants, en appliquant les formules suivantes.

| NOMBRE DE JOUEURS | PHASE DE POULES               | PHASE DE CLASSEMENT                            |
|-------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|
| 5                 | 1 poule de 5                  |                                                |
| 6                 | 1 poule de 6                  |                                                |
| 7                 | 1 poule de 7                  |                                                |
| 8                 | 2 poules de 4                 | Tableau KO de 8                                |
| 9                 | 1 poule de 4 + 1 poule de 5   | Tableau KO de 8                                |
| 10                | 2 poules de 5                 | Classement intégral après 1/2 finales croisées |
| 11                | 1 poule de 5 + 1 poule de 6   | Classement intégral après 1/2 finales croisées |
| 12                | 2 poules de 6                 | Classement intégral après 1/2 finales croisées |
| 13                | 3 poules de 3 + 1 poules de 4 | Tableau KO de 16                               |
| 14                | 2 poules de 3 + 2 poules de 4 | Tableau KO de 16                               |



| NOMBRE DE JOUEURS | PHASE DE POULES               | PHASE DE CLASSEMENT                                   |
|-------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------|
| 15                | 1 poule de 3 + 3 poules de 4  | Tableau KO de 16                                      |
| 16                | 4 poules de 4                 | Tableau KO de 16                                      |
| 17                | 3 poules de 4 + 1 poule de 5  | Tableau KO de 16                                      |
| 18                | 2 poules de 4 + 2 poules de 5 | Tableau KO de 16 + partie entre les 5 <sup>èmes</sup> |
| 19                | 1 poule de 4 + 3 poules de 5  | Tableau KO de 16 + poule avec les 5 <sup>èmes</sup>   |
| 20                | 4 poules de 5                 | Tableau KO de 16 + poule avec les 5 <sup>èmes</sup>   |
| 21                | 3 poules de 2 + 5 poules de 3 | Tableau KO de 32                                      |
| 22                | 2 poules de 2 + 6 poules de 3 | Tableau KO de 32                                      |
| 23                | 1 poule de 2 + 7 poules de 3  | Tableau KO de 32                                      |
| 24                | 8 poules de 3                 | Tableau KO de 32                                      |
| 25                | 7 poules de 3 + 1 poule de 4  | Tableau KO de 32                                      |
| 26                | 6 poules de 3 + 2 poules de 4 | Tableau KO de 32                                      |
| 27                | 5 poules de 3 + 3 poules de 4 | Tableau KO de 32                                      |
| 28                | 4 poules de 3 + 4 poules de 4 | Tableau KO de 32                                      |
| 29                | 3 poules de 3 + 5 poules de 4 | Tableau KO de 32                                      |
| 30                | 2 poules de 3 + 6 poules de 4 | Tableau KO de 32                                      |
| 31                | 1 poule de 3 + 7 poules de 4  | Tableau KO de 32                                      |
| 32                | 8 poules de 4                 | Tableau KO de 32                                      |
| 33                | 7 poules de 4 + 1 poule de 5  | Tableau KO de 32                                      |
| 34                | 6 poules de 4 + 2 poules de 5 | Tableau KO de 32 + partie entre les 5 <sup>èmes</sup> |
| 35                | 5 poules de 4 + 3 poules de 5 | Tableau KO de 32 + poule avec les 5 <sup>èmes</sup>   |
| 36                | 4 poules de 4 + 4 poules de 5 | Tableau KO de 32 + poule avec les 5 <sup>èmes</sup>   |

## 6) REGLES APPLICABLES A TOUS LES NIVEAUX

Les règles suivantes sont applicables à toutes les divisions, de toutes les catégories.

- Dans chaque division, le placement des joueurs dans les poules sera fait en fonction des points licence.
- Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
- Les balles à utiliser sont des balles plastiques, et ne sont pas fournies.
- Les points seront attribués en fonction de la place obtenue à chaque tour et permettront d'établir un classement intégral de tous les participants dans toutes les catégories.
- Tout joueur est tenu d'arbitrer une partie à la demande du juge-arbitre avant de quitter la compétition. Au cas où le joueur refuserait d'arbitrer ou ne serait plus présent à l'appel de son nom, le joueur sera rétrogradé, et sera pénalisé d'une amende du même montant qu'un forfait non excusé.

## 7) CATEGORIES FEMININES

Les joueuses pourront, au choix :

- Décider de jouer dans les tableaux masculins en départemental.
- Décider de jouer dans les tableaux féminins régionaux (gérés par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes) .

A confirmer par la ligue :

- Ce choix devra être fait en début de saison, ou entre le tour 1 et le tour 2.
- Après le tour 2, il ne sera plus possible de changer.

## 8) MONTEES / DESCENTES

c) Montées en Pré-nationale (PN) catégories messieurs

Le nombre de joueurs montants au niveau Pré-nationale de chaque tour est calculé au prorata des participants de la saison précédente sur la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Pour la saison 2025-2026, le nombre de montées de D1 PN, à l'issue des tours 1 à 3, est le suivant :

| CATEGORIE            | NOMBRE DE MONTANTS |
|----------------------|--------------------|
| Sénior / Vétérans    | 3                  |
| Juniors              | 2                  |
| Cadets               | 2                  |
| Minimes              | 2                  |
| Poussins / Benjamins | 1                  |

Si une féminine est classée dans les montants de la catégorie et ne monte pas ni en féminine régionale ni dans la catégorie départementale supérieure, elle sera remplacée par le 1<sup>er</sup> joueur non qualifié (ex : s'il y a 3 montants, et qu'une féminine termine dans les 3 premiers, alors le 4<sup>ème</sup> pourra monter).

Seuls les 1<sup>ers</sup> du 4<sup>ème</sup> tour montent en PN la saison suivante, s'ils se ré-inscrivent au Critérium Fédéral, et qu'ils ne changent pas de catégorie d'âge.

#### d) Montées / Descentes pour les divisions départementales

Les descentes dans chaque division sont fonction des montées du niveau inférieur et des descentes du niveau supérieur.

Le nombre de montées entre les divisions départementales est le suivant :

| CATEGORIE                            | NOMBRE DE MONTANTS                     |
|--------------------------------------|----------------------------------------|
| Sénior / Vétérans - D2 en D1         | 3                                      |
| Sénior / Vétérans - Autres Divisions | 4 (division de 24), 5 (division de 32) |
| Juniors                              | 3                                      |
| Cadets                               | 3                                      |
| Minimes                              | 3                                      |
| Poussins / Benjamins                 | 3                                      |

### 9) CAS DES FORFAITS

Tout forfait doit être signalé avant le début du pointage par sms au **06.82.31.05.01** ou par mail à [cd63tt.cf@gmail.com](mailto:cd63tt.cf@gmail.com). Si cela n'est pas fait, le joueur sera considéré comme forfait non excusé.

Le joueur considéré comme forfait non excusé recevra directement chez lui une amende de **20 €** qu'il devra régler au CD 63 au moins 8 jours avant le tour suivant. Si l'amende est réglée dans les délais, il sera réintégré à la compétition, sinon il en sera exclu.

Un joueur exclu de l'épreuve pourra toujours contester cette décision par écrit. La Commission Sportive Départementale statuera sur son cas.

## C. POINTS ATTRIBUES

Les points attribués sont fonction du classement du joueur, précédés d'une lettre dépendant de la catégorie et de la division.

|                    | D1 | D2 | D3 | D4 | D5 | D6 | D7 | D8 | D9 |
|--------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Seniors / Vétérans | D  | E  | F  | G  | H  | I  | J  | K  | L  |
| Juniors            | E  | F  | G  | H  | I  | J  | K  | L  | M  |
| Cadets             | F  | G  | H  | I  | J  | K  | L  | M  | N  |
| Minimes            | G  | H  | I  | J  | K  | L  | M  | N  | O  |



|                      |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Poussins / Benjamins | H | I | J | K | L | M | N | O | P |
|----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

## D. PREPARATION DES DIVISIONS

### 1) ARTICLES COMMUNS

- a) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Les joueurs ou joueuses n'ayant pas fait le critérium fédéral la saison précédente sont placés immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points licence qu'eux.

Après le tour 1, les nouveaux inscrits sont placés dans la compétition immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points licence qu'eux, dans la limite de 25% maximum de nouveaux entrants dans chaque division.

A classement égal (nombre de points licences), les nouveaux joueurs sont placés dans leur catégorie par tirage au sort.

- b) Inscription tardive

Si un joueur, ou une joueuse, s'inscrit au Critérium Fédéral après la préparation du tour, et l'envoi des convocations dans les clubs, il / elle sera placé(e) dans la dernière division de sa catégorie, selon ses points critérium de la saison précédente, ou ses points classement s'il / elle ne l'a pas fait.

- c) Cas non prévu

Si un cas non prévu par ce règlement se présentait, la commission sportive départementale statuerait au cas par cas.

- d) Date limite d'inscription : la date sera rappelée pour chaque tour par un mail envoyé à tous les clubs avec un délai suffisant pour leur laisser le temps de procéder aux inscriptions. Au-delà de cette date, contacter le responsable CF, il sera le seul à confirmer ou à infirmer la prise en compte de l'inscription hors délai.

### 2) PREPARATION DU 1ER TOUR DU CRITERIUM FEDERAL

On gère uniquement les montants de Division et les descendants de Régionale.

- a) Joueur en activité

Les joueurs, sauf exceptions ci-dessous, sont classés dans les divisions de leur catégorie avec leurs points Critérium Fédéral obtenus au cours de la saison précédente.

- b) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Voir paragraphe **Articles communs**.

- c) WOE (Forfait excusé) au 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente

Il est qualifié en fonction de ses points critérium de la saison précédente.

- d) WO (Forfait non excusé) au 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente

S'il a régularisé sa situation auprès du Comité Départemental, il est intégré.

Il est qualifié pour la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été qualifié en fonction de ses points critérium de la saison précédente.



e) Changement de division

Le 1<sup>er</sup> du dernier tour de la saison précédente monte d'une division, s'il ne change pas de catégorie.

**3) PREPARATION DES TOURS EN COURS DE SAISON**

On gère les montants et les descendants de Division et les descendants de Pre-nationale.

f) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Voir paragraphe **Articles communs**.

g) WOE (Forfait excusé) au cours de la saison.

Un joueur ou une joueuse WOE descend d'une division.

Il / elle est placé(e) dans la division en fonction de ses points licences (derrière le dernier joueur ayant plus de points que lui).

Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, et pouvant justifier d'un des cas énoncés ci-après (couvrant la date de la compétition), est maintenu(e) dans la division pour laquelle il (elle) est qualifié(e).

- Sélection par la FFTT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport.
- Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national, (dans le cas où le tour départemental ne serait pas décalé du national).
- Convocation pour officier comme juge-arbitre sur un tour départemental du CD63.
- Service National Universel.
- Décès parents, enfants, fratrie.
- Voyage scolaire.
- Hospitalisation.
- Grossesse ou congé de maternité.
- Autres cas, à soumettre à la CSD

h) WO (Forfait Non Excusé) au cours de la saison.

En cas de forfait non excusé en Départementale, les joueurs ou les joueuses devront régler une amende de 20€ au Comité Départemental impérativement une semaine avant le tour suivant, faute de quoi ils seront retirés des listes de convocation, et un courrier personnel leur sera adressé.

En cas de régularisation, ils seront rajoutés dans la convocation du juge-arbitre.

Le joueur ou la joueuse WO descend d'une division.

Il / elle est placé(e) dans la division en fonction de ses points licences (derrière le dernier joueur ayant plus de points que lui).

i) Repêchages

Suite aux forfaits ou aux repêchages en PN, des repêchages d'une division dans la division supérieure sont possibles.

Dans ce cas, en fonction du nombre de joueurs repêchés, les descendants du tour précédent seront intégrés dans la division supérieure avant les montants de la division inférieure dans l'ordre de leurs points acquis dans le tour.